

ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

A2018C04068

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de CRETS EN BELLEDONNE

Révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune historique de St Pierre d'Allevard, valant élaboration du Plan local d'urbanisme

Le maire de la commune de Crêts en Belledonne (Isère) informe de l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune historique de St Pierre d'Allevard, valant élaboration du Plan local d'urbanisme du Lundi 5 mars 2018 à 09h00 au Jeudi 5 avril 2018 à 18h00.

Le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Mme Michèle SOUCHERE, attachée principale de l'Équipement, retraitée, en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de PLU en mairie, pour la version papier, ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://cretsenbelledonne.fr/a-votre-service/urbanisme/>, pour la version numérique.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions jusqu'au 5 avril 18 h00 : sur le registre d'enquête, tenu à sa disposition en Mairie de Crêts en Belledonne, aux heures et jours habituels d'ouverture sur le registre numérique d'enquête qui sera ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plu-stpierredalleverd>. Les envoyer par courriel à l'adresse sécurisée suivante : plu-stpierredalleverd@mail.registre-numerique.fr. Les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête en Mairie de Crêts en Belledonne, à l'adresse suivante : Madame le Commissaire Enquêteur - Mairie - Place de la Mairie, 38 830 Crêts en Belledonne

Toute personne peut, sur sa

demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique sur demande écrite auprès de M. Le Maire. Toute information pourra être demandée à M. le Maire, responsable du projet.

Permanences du commissaire-enquêteur en mairie : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales aux jours et heures suivants : Jeudi 8 mars 2018 de 16h30 à 19h30, Samedi 17 mars 2018 de 10h00 à 13h00, Samedi 24 mars 2018 de 10h00 à 13h00, Jeudi 5 avril 2018 de 15h00 à 18h00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables et tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Crêts en Belledonne et à la Préfecture de l'Isère. Au terme de l'enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

A2018C04098

SYNDICAT DES EAUX (SIAE) DU THIERS
Communes
d'ENTREMONT LE VIEUX
et de CHAPAREILLAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Protection sanitaire et dérivation des eaux des captages de La Plagne, Tencovaz, Côte Martin, Les Quarres, La Coche, Les Rigauds et La Sapinière
Création d'une servitude d'accès aux ouvrages de captages

LE PREFET DE LA SAVOIE informe le public que par arrêté inter-préfectoral du 23 janvier 2018 seront ouvertes au siège du syndicat des eaux du Thiers, en mairie d'Entremont le Vieux ainsi qu'en mairie de Chapareillan, à la demande du syndicat des eaux du Thiers, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux en vue de la consommation humaine, l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau de La

Plagne, Tencovaz, Côte Martin, Les Quarres, La Coche, Les Rigauds et La Sapinière, et la création d'une servitude d'accès aux ouvrages de captages, ainsi qu'une enquête parcellaire associée.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquêtes seront déposés au siège du syndicat des eaux du Thiers ainsi qu'en mairie d'Entremont le Vieux et en mairie de Chapareillan du mardi 06 mars 2018 au jeudi 05 avril 2018 inclus.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture du syndicat des eaux du Thiers, de la mairie d'Entremont le Vieux et de la mairie de Chapareillan, et le cas échéant consigner ses observations sur les registres ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au syndicat des eaux du Thiers ou en mairie d'Entremont le Vieux ou de Chapareillan.

Le dossier pourra également être consulté sur le site de la mairie d'Entremont le Vieux à l'adresse suivante :

www.entremont-le-vieux.com

Chacun pourra donc également en prendre connaissance par voie électronique et adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur avant la date de clôture de l'enquête aux adresses suivantes :

mairiedentremontleieux@wanadoo.fr ou accueilmairie@chapareillan.fr.

M. Alain VINCENT, directeur d'agence de la SCET (services, conseils, expertises des territoires) Languedoc-Roussillon, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra, en personne, à la disposition du public :

le mardi 06 mars 2018, en mairie d'Entremont le Vieux de 13h45 à 17h00,

le samedi 17 mars 2018, en mairie d'Entremont le Vieux de 09h00 à 11h45,

le mercredi 21 mars 2018, en mairie de Chapareillan de 13h30 à 18h00,

le lundi 26 mars 2018, au syndicat des eaux du Thiers de 13h30 à 17h30,

le jeudi 05 avril 2018, en mairie d'Entremont le Vieux de 13h45 à 17h00.

Notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire sera faite par l'expropriant aux propriétaires et ayants-droits intéressés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à l'indemnité.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée au siège du syndicat des eaux du Thiers, en mairie d'Entremont le Vieux, en mairie de Chapareillan et à la délégation départementale de Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, service Environnement-Santé, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.

Pour la publication de vos

Annonces collectives

une seule adresse

legales@affiches.fr

04 76 84 32 02